

AMUF- SNPHAR – SMARNU
Communiqué de Presse du 12 mars 2007

Les principales organisations syndicales représentant les praticiens hospitaliers assumant la permanence des soins d'anesthésie- réanimation, urgences, SAMU, dans le secteur public se sont réunies le 10 mars 2007.

Ensemble, elles ont établi le constat :

- De la dégradation de l'organisation sanitaire et plus particulièrement de la prise en charge des urgences dans le cadre d'une enveloppe financière contrainte (*Loi de Financement de la Sécurité Sociale*).
- De l'inégalité du financement actuel de la permanence des soins aboutissant à une discrimination qui pénalise le secteur public et ses usagers.
- De la perte d'attractivité des spécialités de la permanence des soins
- De la perte d'égalité dans l'accès aux soins pour les usagers

Compte tenu des enjeux énoncés et à la veille d'échéances électorales, les organisations signataires demandent :

- La suspension de l'application des décrets du 5 octobre 2006 modifiant le statut du praticien hospitalier.
- La non-application de la disposition instituant une part de rémunération variable, liée à la productivité des médecins (PCV), facteur de désorganisation des équipes hospitalières
- L'harmonisation du traitement public-privé de la permanence des soins,
- La prise en compte et l'amélioration des conditions de travail dans le service public pour assurer la pérennité des équipes médicales.

Conscientes de leurs responsabilités, les organisations signataires entendent poursuivre la mobilisation des professionnels et des usagers. Elles demandent l'ouverture de discussions entre les Pouvoirs Publics et les signataires de ce communiqué.

Docteur Michel Dru
Président du SNPHAR
06 73 98 08 52

Docteur Patrick Pelloux
Président de l'AMUF
06 80 40 09 08

Docteur James Brodeur
Président du SMARNU
06 88 60 87 09